



# PROJET EOLIEN EN BRESSE



## COMMUNES DE DEVROUZE, DICONNE, SERRIGNY-EN-BRESSE, VILLEGAUDIN AVRIL 2021

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) vous informe de ses réflexions en cours pour un projet de parc éolien sur deux zones sur les communes de Devrouze, Diconne, Serrigny-en-Bresse et Villegaudin. Afin de vous informer en cette période de crise sanitaire, nous publions ce premier bulletin d'information.

### Qui est CNR ?

Producteur historique d'hydroélectricité sur le Rhône, CNR développe aussi d'autres énergies renouvelables comme l'éolien et le photovoltaïque. Elle est aujourd'hui premier producteur français d'énergie 100% renouvelable.

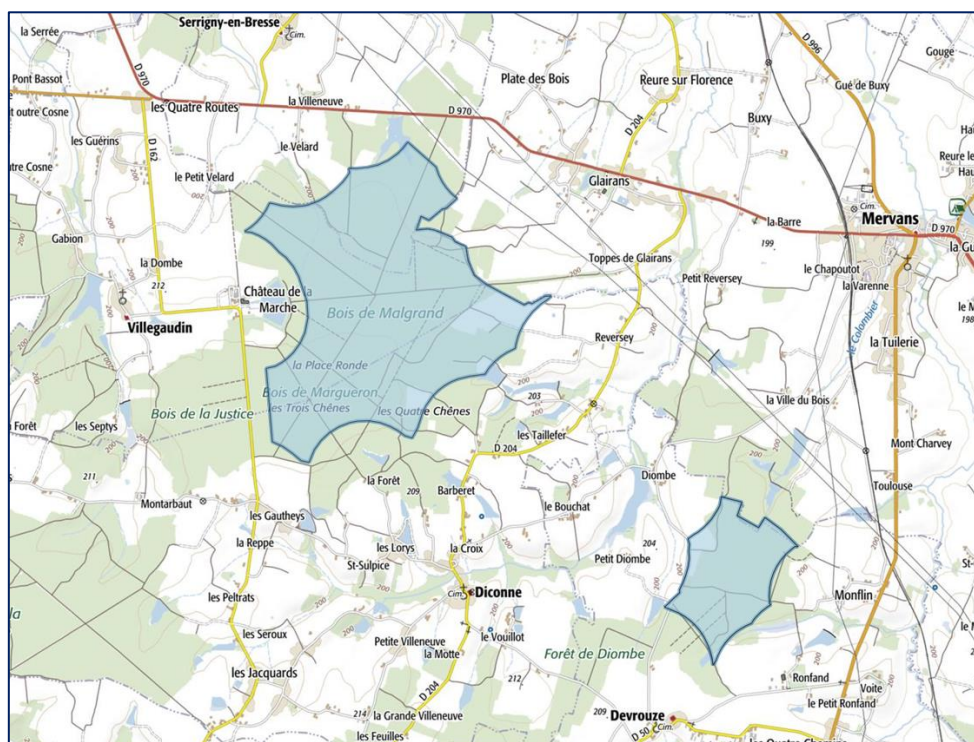
Entreprise à capital majoritairement public, avec ENGIE pour actionnaire de référence, CNR compte 1 400 salariés au siège (Lyon), et le long de la vallée du Rhône.

### Les zones et les études de l'environnement

Nous avons identifié un potentiel éolien dans 2 zones proches l'une de l'autre permettant d'envisager un projet cohérent à l'échelle de plusieurs communes :

- dans les bois du Velard et de Malgrand, sur les communes de Serrigny-en-Bresse, Villegaudin et Diconne ; et
- dans les bois Marsivaux et de Ronfand, sur la commune de Devrouze.

À la suite des accords des mairies en 2017 et 2018 pour étudier un projet éolien, une phase de qualification des sites a été menée en 2018-2019 pour vérifier l'absence de contraintes majeurs (armée de l'air, aéronautique, captage d'eau potable, etc). Les études environnementales et techniques ont ensuite démarré fin 2019 et sont toujours en cours. Ces études comprennent notamment une étude sur les milieux naturels, une étude acoustique, une étude paysagère et une étude sur le gisement éolien.



## Information et échanges avec les habitants

Depuis le début du projet, plusieurs réunions ont eu lieu pour informer sur les projets et les étapes à venir : réunion publique à Devrouze en mars 2018, permanence d'information à Serrigny-en-Bresse en novembre 2019, permanence publique à Devrouze en décembre 2019. En 2020, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser de nouvelles permanences d'information comme cela était prévu.

Aussi, pour continuer à vous informer, nous mettons en ligne un **site internet dédié** :

<https://eolien-brixair.fr>

Prochainement et dès que la situation sanitaire le permettra de nouveau, nous viendrons à votre rencontre, lors de **permanences organisées sur rendez-vous pour respecter les mesures sanitaires**.

Pour participer, faites-vous connaître avant le 30 avril 2021 en nous envoyant vos coordonnées (email et nombre de personne de votre groupe) pour nous rencontrer 30 minutes. Nous reviendrons prochainement vers vous avec une proposition de rendez-vous.

[contact@eolien-brixair.fr](mailto:contact@eolien-brixair.fr)

## Etapes du projet

### Analyses préliminaires

- Pré-analyses techniques (vent, accès, raccordement)
- Consultation des services de l'Etat (aviation civile et militaire, DRAC ...)

2018-  
2019

### Etudes et concertation

- Etude d'impact sur l'environnement et le paysage
- Campagne de mesure de vent
- Concertation auprès des élus, acteurs locaux et riverains

2019-  
2021

### Instruction du dossier de demande d'autorisation

- Avis des conseils municipaux
- Enquête publique
- Avis des services de la préfecture

2022

### Construction

- Construction : génie civil, montage des éoliennes, raccordement

2023-  
2024

### Exploitation et Démantèlement

- Démantèlement et remise en état du site après 30 ans d'exploitation

Une question ? Une remarque ? Ecrivez-nous directement !

[contact@eolien-brixair.fr](mailto:contact@eolien-brixair.fr)